

Camping Municipal de Saint-Denis d'Oléron

Conditions Générales de Vente

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à tout achat de services proposés par le camping municipal de Saint-Denis d'Oléron aux consommateurs et clients non professionnels (les clients ou le client). Elles sont communiquées à tout client avant la conclusion du contrat de fourniture des services et prévaudront sur toute autre version ou document contradictoire.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté ces Conditions Générales de Vente avant la conclusion du contrat. La validation de la commande vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

Lors d'une vente en ligne, le client confirme son acceptation des CGV en cochant la case prévue à cet effet avant de procéder à la commande sur le site www.st-denis-oleron.com. Par ailleurs, le client reconnaît également avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du site.

Ces Conditions Générales de Vente, susceptibles d'être modifiées ultérieurement, demeurent accessibles à tout moment sur le site internet du camping. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire font foi des transactions conclues avec le client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles. Pour exercer ces droits, le client peut adresser sa demande à l'adresse suivante :

Camping Municipal de Saint-Denis d'Oléron

10 Boulevard d'Antioche, 17650 Saint-Denis d'Oléron

Site web : www.st-denis-oleron.com

Tél : 05 46 47 85 62

E-mail : campingmunicipal@st-denis-oleron.fr

2- CONDITIONS DE RÉSERVATION

La réservation prend effet uniquement après l'approbation du Camping Municipal de Saint-Denis d'Oléron, suivant la réception des arrhes, du contrat de réservation dûment rempli et signé, du devis signé avec la mention "bon pour accord", ou de l'acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne. Toute commande effectuée sur le site internet constitue la conclusion d'un contrat à distance, impliquant nécessairement l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Pour la location d'un emplacement de camping, un acompte de 25% du montant du séjour, ainsi que des frais de dossier de 16 euros, seront requis. Ces frais de dossier demeureront acquis au Camping

Municipal de Saint-Denis d'Oléron. Le solde du montant du séjour doit être réglé au plus tard la veille du départ pour la location d'un emplacement de camping. Le paiement des arrhes confirme également l'acceptation des conditions générales de vente.

La confirmation de la réservation ne sera définitive qu'après la réception des arrhes dans les 15 jours suivant la proposition de devis. Au-delà de ce délai, en l'absence de règlement, la réservation sera considérée comme annulée, entraînant l'application des conditions d'annulation prévues.

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas faire l'objet de cession ou sous-location. Le règlement peut s'effectuer par carte bancaire, chèques vacances, chèque bancaire (non accepté à moins de 30 jours avant l'arrivée), ou virement bancaire.

Les préférences des clients concernant les emplacements de camping seront prises en compte par la direction. Cependant, le Camping Municipal de Saint-Denis d'Oléron ne peut garantir un emplacement précis. La direction fera son possible pour respecter la demande du client, mais se réserve le droit de modifier l'emplacement initial en fonction des impératifs d'organisation du terrain. Seul le lieu, les dates et le type d'emplacements sont assurés.

Le Camping Municipal de Saint-Denis d'Oléron considère qu'une réservation de 3 emplacements ou plus et/ou de 12 personnes ou plus effectuée par une même personne physique, ou par des personnes physiques différentes se connaissant et voyageant ensemble pour les mêmes motifs, aux mêmes dates et sur un même camping, constitue un groupe.

Toute demande de réservation de groupe doit être soumise par courrier électronique à l'adresse campingmunicipal@st-denis-oleron.fr ou par téléphone au 05 46 47 85 62, en précisant qu'il s'agit d'une demande de réservation de groupe. Le Camping Municipal de Saint-Denis d'Oléron se réserve le droit d'examiner la demande avant de l'accepter ou de la refuser.

3 - INFORMATIONS ET TARIFS

Les tarifs mentionnés sont valables jusqu'à la date de fermeture du camping pour l'année en cours. Les offres et promotions ne sont ni rétroactives ni cumulables entre elles.

Des suppléments peuvent s'appliquer, et les tarifs établis lors de la réservation n'incluent pas les services payants tels que la laverie et les douches visiteurs.

Les tarifs sont exprimés toutes taxes comprises (TTC) avec un taux de TVA de 10% applicable au jour de leur détermination. En cas de modification ultérieure du taux de TVA entre la fixation des tarifs et la facturation du séjour, le prix TTC sera ajusté en conséquence, et cette adaptation sera acceptée sans réserve par le client. Pour les prestations annexes au séjour, le taux de TVA appliqué est de 20%.

Taxe de séjour :

Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes et dépend du classement en étoiles de chaque camping. Cette taxe est perçue au nom de la municipalité et doit être réglée au plus tard la veille du départ.

La base tarifaire pour l'année 2024 est de 0,22€ par nuit et par personne de 18 ans et plus. Tout ajustement du nombre de personnes, que ce soit à la hausse ou à la baisse, entraînant une variation de la redevance, doit être signalé à l'arrivée pour le calcul précis de la taxe de séjour.

En cas de déclaration inexacte de la part du client, le présent contrat sera résilié de plein droit, et les montants versés demeureront acquis au gestionnaire du camping. Il est donc essentiel d'informer avec précision le nombre de personnes concernées pour éviter tout désagrément lié à une sous-déclaration ou à une sur-déclaration.

4- VOTRE SEJOUR

Arrivée : Arrivée : En cas de retard, veuillez-nous en informer par écrit ou par téléphone. En l'absence de tout message du réservataire précisant un report de la date d'arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date initialement prévue par le contrat. Nous vous prions de vous référer aux horaires stipulés sur le site internet du camping ou de la mairie pour plus de précisions. Dans ce cas, seules les arrhes seront retenues, le paiement intégral des prestations étant exigé uniquement en cas de séjour total avec acompte retenu

Départ : Le jour du départ, l'emplacement devra être libéré et propre au plus tard à 11h. Tout départ retardé pourra entraîner une facturation d'une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur. Il incombe au campeur de s'assurer que l'emplacement est laissé en bon état. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Visiteurs supplémentaires : Tout visiteur ou campeur supplémentaire doit se présenter à l'accueil dès son arrivée et ne pourra être admis qu'avec l'accord de la direction, sous la responsabilité des campeurs qui le reçoivent. Les véhicules des visiteurs doivent rester à l'extérieur du camping. Une redevance sera demandée à chaque visiteur utilisant les douches du camping, et ils devront quitter le camping avant 22h.

Sécurité et Période Nocturne : La barrière du camping est fermée de 22h00 à 7h00, durant laquelle la circulation automobile est strictement interdite. En cas d'urgence, les campeurs peuvent utiliser les numéros d'appel d'urgence affichés à l'accueil. Nous tenons à souligner que, pour garantir la sécurité de tous, un service de sécurité est assuré sur le camping de 22h à 6h du matin pendant les mois de juillet et août. Pendant la période nocturne, nous demandons à chacun de respecter la tranquillité en évitant de faire du bruit.

5-MODIFICATION ET ANNULATION DE VOTRE SEJOUR

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera traitée selon les disponibilités et les tarifs en vigueur. En cas de demande de diminution de la durée de votre séjour, seuls les jours effectivement passés sur le camping seront réglés. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée. Pour toute modification des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement.

Pour une location d'emplacement, toute annulation de réservation doit être effectuée par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception au moins 31 jours avant la date prévue de votre arrivée. Les frais de dossier restent acquis par le camping.

En cas d'annulation moins de 31 jours avant la date prévue de l'arrivée, les frais de dossier et les arrhes restent acquis au Camping Municipal de Saint-Denis d'Oléron à titre d'indemnité pour rupture de contrat. Toutefois, sur présentation de justificatifs d'annulation et dans les cas suivants :

- Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès de l'assuré, de son conjoint, des descendants ou ascendants,

- Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur,
- Préjudices graves causés par un vol, un incendie ou des éléments naturels atteignant la résidence du client ou son véhicule,
- Licenciement économique du client ou de son conjoint.

Annulation du fait du Camping Municipal de Saint-Denis d'Oléron :

En cas d'annulation du fait du Camping Municipal de Saint-Denis d'Oléron, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

6-ANIMAUX

Nous acceptons vos animaux de compagnie moyennant une redevance, à régler lors de votre réservation. Toutefois, veuillez noter que seuls les chiens et chats sont autorisés, sous réserve du respect des conditions suivantes : maintien en laisse en permanence, interdiction d'accéder aux commerces alimentaires et aux bâtiments, et obligation d'assurer que les vaccinations de vos animaux sont à jour.

Nous sommes dans l'incapacité d'accepter les chiens de 1ère et 2ème catégorie. De plus, les nouveaux animaux de compagnie (NAC), englobant différentes espèces autres que celles régies par la législation sur les carnivores domestiques (chiens, chats et furets), ne sont pas autorisés.

7 - DROIT À L'IMAGE ET ENGAGEMENT CLIENT

En acceptant nos conditions générales, vous donnez votre autorisation au Camping Municipal de Saint-Denis d'Oléron pour vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour. Vous consentez également à l'exploitation de ces images, sons, vidéos et enregistrements sur tout support de communication, notamment sur le site Internet du camping municipal de Saint-Denis d'Oléron et les réseaux sociaux tels que Facebook et Instagram. Cette autorisation s'étend également aux personnes hébergées avec vous.

Cette autorisation a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du Camping Municipal de Saint-Denis d'Oléron et ne portera en aucune façon atteinte à votre réputation. Elle est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

Par ailleurs, tout client s'engage à prendre connaissance et à respecter les conditions générales de fonctionnement ainsi que le règlement intérieur du camping.

8 - LOI APPLICABLE ET LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que toutes les opérations découlant de celles-ci entre le Prestataire et le Client sont régies par le droit français.

Ces Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. En cas de traduction dans une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français prévaudra en cas de litige.

9 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Tous les litiges résultant des opérations de fourniture de services en vertu des présentes conditions générales de vente, qu'il s'agisse de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution, de leur résolution, de leurs conséquences et de leurs suites, et qui n'ont pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents conformément aux dispositions du droit commun.

Le Client est informé de la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle, notamment en sollicitant la Commission de la médiation de la consommation (C. consom, art. L 612-1) ou les instances de médiation sectorielles existantes. De plus, le Client a la liberté de choisir tout mode alternatif de règlement des différends, tel que la conciliation, en cas de contestation.